

déjà exprimée par un membre du gouvernement, à savoir que les employés bilingues bénéficient d'un traitement spécial. Je pose une question directe.

(Traduction)

**L'hon. M. McIlraith:** Selon moi, on n'a jamais présenté cette proposition de cette façon là et je crois que toute personne consciencieuse devrait sûrement penser qu'il n'y a pas lieu d'accorder un boni si les fonctions à remplir n'exigent pas l'utilisation de deux langues. Certes, l'honorable député ne prétend pas qu'il devrait en être ainsi. Il s'agit d'avoir les qualités requises pour remplir des fonctions particulières.

**M. Pigeon:** Oui, le secrétaire d'État l'a dit.

**L'hon. M. McIlraith:** Je ne crois pas que l'honorable député puisse affirmer qu'il l'a dit de cette façon. S'il prétend le contraire, j'aimerais voir la déclaration du ministre. Toutefois, je ne me souviens pas que mon honorable ami ait formulé une proposition de ce genre; pourtant j'ai discuté avec lui de questions analogues à plusieurs reprises et assez longuement. L'honorable député admettra sans doute que l'aptitude à parler deux langues doit être considérée comme une qualité supplémentaire qui vaut davantage dans le cas d'un emploi particulier.

(Texte)

**M. Pigeon:** J'ai une autre question à poser à l'honorable ministre. Je sais qu'il est intelligent et qu'il répondra directement à ma question. Si un employé possède les deux langues, l'honorable ministre est-il en faveur de lui donner un boni, c'est-à-dire une augmentation de salaire ou une prime spéciale?

(Traduction)

**L'hon. M. McIlraith:** Je crois que dans sa forme présente, la question est injuste. Permettez-moi de dire pourquoi il est difficile de servir à l'honorable député le genre de réponse qu'il désire. Supposons qu'on ait besoin de conducteurs d'ascenseurs qui n'auront à utiliser aucune langue...

**M. Pigeon:** L'exemple est mal choisi.

**L'hon. M. McIlraith:** L'honorable député prétend-il qu'une personne devrait recevoir une meilleure rémunération qu'une autre à cause des langues qu'elle parle? Ce n'est sûrement pas là ce que veut dire l'honorable député.

(Texte)

**M. Pigeon:** Monsieur le président, j'ai une autre question à poser: supposons qu'au ministère des Transports, par exemple, un directeur de service soit bilingue, c'est-à-dire

qu'il puisse servir l'élément français et l'élément anglais du pays sur un pied d'égalité, l'honorable ministre ne trouve-t-il pas qu'il serait logique que cet employé reçoive un boni ou un traitement spécial?

(Traduction)

**L'hon. M. McIlraith:** Non, car on a tenu compte du bilinguisme dans l'établissement des qualités requises pour le poste, et le traitement y afférent a déjà été augmenté par rapport à ce qu'il aurait été, vu la qualité supplémentaire exigée.

(Texte)

**M. Pigeon:** Je pose une autre question: l'honorable ministre peut-il affirmer à la Chambre que le fait de parler deux langues, pour un employé civil, signifie qu'il reçoit un traitement spécial de la part du gouvernement actuel?

(Traduction)

Taisez-vous, ou levez-vous pour parler!

**L'hon. M. McIlraith:** Non, je disais que lorsque c'est chose requise pour le poste dont il s'agit, le traitement sera plus élevé.

**L'hon. M. Ricard:** Je voudrais poser quelques questions au ministre. Il a dit qu'on avait organisé des cours spéciaux pour que les fonctionnaires puissent apprendre une seconde langue. Est-il en mesure de nous renseigner sur le nombre des fonctionnaires qui suivent ces cours, et a-t-il quelque ventilation permettant de constater combien de francophones et combien d'anglophones les suivent?

**L'hon. M. McIlraith:** Non, je ne puis répondre d'emblée; mais j'obtiendrai volontiers le renseignement à l'intention du député. Ces cours semblent être populaires, et il s'agit simplement de les organiser de façon à répondre à la demande. Je regrette de ne pas avoir de renseignements détaillés.

**L'hon. M. Ricard:** Le ministre ne pourrait-il pas nous donner une idée du nombre de ceux qui assistent à ces cours?

**L'hon. M. McIlraith:** J'hésiterais à le faire. Je suis depuis trop longtemps député pour me risquer à répondre au hasard. Mais je me procurerai le renseignement voulu.

**M. Howard:** Je dirai tout d'abord que j'approuve la réponse qu'a donnée le ministre à la proposition du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm au sujet du versement d'une prime, ou gratification, aux bilingues. A mon avis, la réponse du ministre est juste et raisonnable, étant donné les circonstances. Si le ministre et le gouvernement n'adoptaient pas pareille attitude, je dirais qu'en Colombie-Britannique, nous nous rendrions